

Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Avenue du Capricorne, 1A - 1200 Woluwe-Saint-Lambert

T : 02/762 39 44 – courriel : info@wiq.be

N° d'entreprise : 0452667029 – Argenta BE77 9795 4933 4142

Inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles



Woluwe-Saint-Lambert, le 4/01/2023

Région Flamande
Ministre de l'Environnement
Madame Zuhail Demir
Seven – 6de verdieping
Koning Albert II laan 7
1210 Sint-Joost-ten-Node

Concerne : Enquête publique pour le renouvellement du permis d'environnement de Brussels Airport – réclamations/observations

Madame la Ministre,
Madame, Monsieur,

Notre association, qui regroupe 13 comités de quartiers situés dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert, souhaite faire part de nos remarques sur cette demande de renouvellement. En effet, en tant que représentant des habitantes/habitants de Woluwe-Saint-Lambert, nous faisons partie du « public concerné » par le projet d'exploitation de l'aéroport de Bruxelles-National, tel que le conçoit la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.

En préambule, nous tenons à souligner que de nombreuses conditions de l'actuel permis d'environnement, qui arrive à échéance, n'ont jamais été respectées/mises en œuvre par le demandeur. Avant toute délivrance d'un renouvellement, il nous semble indispensable que l'ensemble des conditions du précédent permis d'environnement soient mises en œuvre.

Ensuite, nous tenons à rappeler que de nombreuses décisions de justice entrent en conflit avec l'exploitation de l'aéroport telle qu'elle est en œuvre aujourd'hui et envisagée dans le renouvellement de permis. Il est impensable que la Région Flamande délivre un renouvellement de permis d'environnement, de surcroît pour une durée indéterminée, qui ne respecte pas l'ensemble des décisions de justice. Ne pas prendre en compte ces décisions de justice serait une remise en cause inconcevable de l'État de Droit qui régit nos vies et notre société démocratique.

1. Une demande lacunaire

L'analyse d'impact sur l'environnement jointe à la demande de renouvellement de permis est bien trop lacunaire. L'ensemble des impacts dus à l'exploitation de l'aéroport ne sont pas étudiés en profondeur. Quant aux impacts sur la Région de Bruxelles-Capitale, ils sont minimisés par une méthode de calcul et des projections optimistes.

Le demandeur s'obstine à ne pas prendre en compte une partie de ses impacts sous couvert qu'ils ne dépendent pas directement de la Région Flamande mais d'autres niveaux de pouvoir. En outre, le rapport se cantonne trop aux nuisances du bâtiment et non du survol qu'il induit.

Nous souhaitons que le dossier soit plus approfondi en termes d'étude, et ce notamment sur les impacts du survol en termes de santé. Rappelons qu'une étude commandée par le BondBeterLeefmilieu (BBL) évalue l'impact sanitaire de l'aéroport à plus de 1 milliard d'euros¹. En situation actuelle, la Région Flamande n'est, à notre sens, pas en capacité de statuer sur la demande en connaissance de cause.

2. Des objectifs climatiques absents

Il n'est également pas fait mention des engagements climatiques internationaux pris par notre pays et l'Union Européenne dont le transport aérien (des personnes et du matériel) est un des nombreux points de pivot.

Au vu des engagements de la Belgique, notamment dans les accords de Paris, demander une augmentation du nombre de vols ainsi qu'une augmentation du nombre de passagers (+22%) et de tonnes de fret (+50%) à l'horizon 2032 est une hérésie. Nous invitons les membres et représentants du Gouvernement Flamand à étudier minutieusement les propositions (très pauvre) du demandeur et la réalité. Recourir à des avions plus grands permet certes de diminuer le nombre de vols, mais entraîne bien d'autres problèmes dont une augmentation des nuisances et un risque accru en cas d'accidents ou encore problématique de remplissage.

Rappelons que l'objectif reste de sortir des énergies fossiles et qu'à l'heure actuelle aucune alternative crédible n'existe pour l'aviation de masse. L'ICCT (The International Council On Clean Transportation) a analysé l'hypothèse des avions à hydrogène² pour conclure que même de manière optimiste (avec de l'hydrogène 100% « vert ») cette solution permettrait de réduire les émissions de CO₂, mais resterait insuffisante. D'autres n'hésitent pas à qualifier le projet d'avion à hydrogène de « fou » et d'inenvisageable.

Dans un récent rapport « Vision 2050 », qui tente d'aligner les pronostiques d'amélioration technologique et les accords de Paris, l'ICCT conclut que pour respecter la trajectoire de température de 1,5°C il faut une intervention gouvernementale « précoce et soutenue » ainsi qu'une nécessité de « freiner la croissance du trafic ». Nous tenons également à signaler que cette « Vision 2050 » s'appuie fortement sur le SAF qui représente à l'heure actuelle 1% du carburant utilisé dans l'aviation. De plus, une augmentation de la production du SAF risque d'entrer en concurrence avec la production alimentaire et également augmenter la déforestation aggravant encore la crise climatique.

À ce titre, nous souhaitons que la Région Flamande adopte une vision pour l'aéroport visant à la neutralité carbone avec un suivi poussé et des objectifs contraignants avant tout renouvellement de permis d'environnement.

¹ <https://www.bondbeterleefmilieu.be/artikel/meer-dan-1-miljard-euro-gezondheidsschade-door-vliegtuiglawaai-zaventem> - étude ENVISA :

https://drive.google.com/file/d/1fIT_4lVeRm9cgVMBTe29y-iCU037twFV/view

² <https://theicct.org/wp-content/uploads/2022/01/LH2-aircraft-white-paper-A4-v4.pdf>

3. La santé des Belges en berne face à un intérêt économique discutabile

Comme souligné plus haut, les nuisances liées à l'aéroport sont très importantes et les normes (non contraignante) de l'OMS sont constamment bafouées pour des centaines de milliers de Belges. Il est impensable d'autoriser le prolongement d'une activité et même sont extension quant l'impact si important est avéré ! Le permis d'environnement devrait introduire des normes contraignantes afin de limiter les nuisances et se rapprocher au plus possible des normes de l'OMS voire de les respecter avant même d'envisager l'augmentation de l'exploitation.

Rappelons que le Conseil Supérieur de la Santé a été mandaté pour travailler sur les liens entre le survol et la santé et que leur rapport est attendu pour le début d'année 2024. Ce document nous semble essentiel pour envisager un renouvellement.

De plus, nous soutenons la BBL qui dans sa dernière étude pointe la possibilité de plafonner les vols et d'interdire les vols de nuit sans grave atteinte à l'économie de l'aéroport³.

4. Un aéroport dans les bouchons

Les projections du demandeur prouvent bien qu'augmenter la capacité de l'aéroport entraînera un blocage total autour de ce dernier et principalement du ring. L'argument avancé par les demandeurs que le ring est déjà en surcapacité est d'ailleurs scandaleux.

5. Conclusion

Pour l'ensemble des raisons évoqué ci-dessus et d'autres (ce courrier n'est malheureusement pas exhaustif), notre association s'oppose au renouvellement tel qu'envisagé par le demandeur et souhaite :

- Le dossier de demande soit déclaré incomplet et que des études supplémentaires soient réalisées.
- Qu'avant l'instruction de la demande de renouvellement, le Gouvernement Flamand et/ou le Gouvernement Fédéral aient adopté une vision 2050 sur l'avion et la crise climatique.
- Qu'avant l'instruction de la demande de renouvellement, le Gouvernement Flamand ait adopté son Plan d'Action Bruit conformément à la directive européenne 2002/49/CE.
- Qu'avant l'instruction de la demande de renouvellement, le Gouvernement Flamand s'assure que les conditions imposées dans le permis d'environnement en cours soient respectées.
- Que la demande de permis d'environnement respecte les différentes décisions de justice.
- Le plafonnement des vols à 200 000 vols par an.
- L'interdiction des vols de nuits pour une période entre 22h00 et 7h00.
- Le respect des normes de bruit de la Région de Bruxelles-Capitale.

³ <https://www.bondbeterleefmilieu.be/artikel/400-miljoen-gezondheidswinst-en-geen-jobverlies-nieuwe-studie-wijst-op-enorme-baten-van> - <https://drive.google.com/file/d/1QtISFoHPGg68DuWHAU1n9e2Ggmq2ulBB/view?usp=sharing>

- L'introduction d'une Zone de Basse Émission dans les airs afin de limiter les bruits individuels de chaque avion et d'assurer le renouvellement de la flotte des compagnies aériennes passant par l'aéroport de Bruxelles-National.
- Fixer des objectifs clairs de réduction de CO₂ et de bruit annuel.
- Établir un cadre impartial de surveillance des nuisances sonores.
- Délivrer le permis d'environnement pour une durée fixe et maximale de 10 ans.
- Prévoir un contrôle et le cas échéant des restrictions d'exploitation en cas de non-respect des conditions imposées par le permis d'environnement.

Nous souhaitons être tenu au courant des tenants et aboutissants de la procédure de demande de renouvellement et dans le cas échéant être convoqués à toutes concertations ou réunions qui traiteront de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'NM', with a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas Moulin,
Pour Wolu-Inter-Quartiers